



Syndicat CGT

AIR LIQUIDE - E & C France Champigny - Vitry



La Lettre d'Info CGT E&C France N°30 du 07 Juillet 2021

AU SOMMAIRE

☹️ (PAS DE) Négociations sur le Télétravail "NEXT NORMAL"	Page 1
☹️ PSE CTC 2022 Fin de la phase 1	Page 3
☹️ BONUS : Les Congés Payés !	Page 3
☹️ Calendrier social à venir	Page 3
☹️ Gardons le contact !	Page 3

(PAS DE) Négociations sur le Télétravail "NEXT NORMAL"

Des "négociations" sont en cours sur le Télétravail en période "hors Covid".

Ce projet "Next Normal" (comme ils disent) reprend les modalités présentées par la Direction des Relations Sociales (DRDS) du siège et n'apporte aucune amélioration pour les salarié.e.s de Champigny. La place qui semble laissée aux Organisations Syndicales pour la négociation serait donc réduite à sa portion la plus faible : mettre sa signature en bas de l'accord...

Les 4 premières réunions de négociation avec la Direction ont été interrompues rapidement car des membres des délégations de certaines OS ne pouvaient assister plus d'une heure aux réunions... Mince alors ! La charge de travail des représentants du personnel ne leur permettrait pas de remplir les obligations de leur mandat ? Il y aurait un problème de charge de travail à Champigny ??? NON ! QUAND MÊME PAS ! Les représentants du personnel ont suffisamment alerté sur ce sujet en CSEE pour que la Direction prenne des mesures, ça ne peut donc pas être ça voyons...

=> La prochaine réunion, Vendredi 9 Juillet 2021, la 5ème (la dernière ?) réunion permettra-t-elle de changer une virgule au projet de la Direction? Sera-t-elle encore une occasion de plus de signer en bas de la page ?

La Direction a diffusé un projet d'accord très minimaliste qui sera discuté ce 9 juillet.

Retrouvez ci-dessous un comparatif des revendications du Syndicat Air Liquide CGT Champigny et des propositions de la Direction à ce stade des "négociations" (des ajustements pourront peut être survenir lors des prochaines réunions).

Thèmes	Revendication CGT Champigny	Ce que nous avons compris de la proposition de la Direction
Jours de télétravail	Possibilité de 3 jours en télétravail afin d'améliorer ses conditions d'habitat.	2 jours non fractionnables + 4j/trimestre non cumulables et non fractionnables
Prise en charge des frais	Fourniture du matériel (Prêt et Livraison à la charge de l'entreprise) dans le respect de l'ergonomie du poste du travail + Prise en charge des frais (elec, eau, chauffage...) forfaitairement : 20€/mois	50% des achats (maxi 150€) 1 fois /an
Flex office	Bureau partagé : Non . Chaque salarié a droit à son espace de travail.	NC
Eligibilité / Réversibilité	Tout le monde si ancienneté > 3 mois	Décision du manager
	Le salarié peut décider, à tout moment et sans préavis, de ne plus télétravailler	Préavis d'1 mois
	Tous les postes sont éligibles au télétravail.	Décision du manager
	Volontariat du salarié. Les jours de télétravail sont à positionner au choix du salarié : Jours conjoints ou jours isolés et répartition dans la semaine.	Volontariat après accord avec le manager
Team days	Team Day ? Non sauf si un jour unique pour tout le centre et si "meeting free"	1j/semaine sur décision du manager + 12 jours/trimestre
	Réunion en visio dès qu'un participant est en visio.	NC
Gestion du Self	Prise en compte frais de repas jours de télétravail (ticket resto) Augmentation du prix des repas liée à la réduction du nombre de convives / jour ⇒ prise en charge par l'employeur	NC
STL / alternant / stagiaire	Oui, même droit pour tous.	CDI, CDD, stagiaires Temps Partiels > 80% Alternants 1j/s
Charte de télétravail	Respect horaire variable, droit à la déconnexion, droit au repos 10h entre deux journées de travail...	Pas de télétravail entre 20h et 7h et plage horaire variable établissement
Lieu de télétravail	Le domicile doit rester un lieu privé où l'employeur ne doit pas pénétrer (même virtuellement). La sécurisation des connexions, des données etc. doit être assurée par l'employeur. Les conséquences des défaillances des sécurités doivent être assumées par l'employeur.	Domicile du salarié (lieu de résidence enregistré par RH) mais, aussi, tout autre lieu stable et régulier
	Backup en cas de perte de connexion internet (exple : forfait data).	En cas de recours à un wifi non privé, utilisation obligatoire du VPN
Cas des représentants du personnel.	Respect de la loi Réunion IRP obligatoirement en présentiel	Distanciel possible défini lors de l'élaboration du calendrier social
Corpo-office	Possibilité de télétravailler depuis un autre centre Air Liquide, sur la base du volontariat	NC

PSE CTC 2022 fin de la Phase 1

La première phase de ce plan se termine et conduit à 2 licenciements, 4 mobilités internes et 1 départ à la retraite pour 9 postes supprimés (2 postes ne sont pas occupés). Ceci concerne les salariés hors fabrication. Pour la partie fabrication, phase 2, 14 postes seront supprimés à fin novembre 2022.

BONUS : Les congés payés !

Un petit rappel sur l'histoire des congés payés ne fait jamais de mal : [LIEN](#)

Calendrier social à venir

Date	Réunion
9 Juillet 2021	5ème Réunion Négo "Télétravail"
22 Juillet 2021	CSEE Champigny
22 Juillet 2021	CSEE Vitry

Gardons le contact !

- Coordination Nationale des Syndicats CGT d'Air Liquide :
 - Site Internet : <http://cgtairliquide.reference-syndicale.fr/>
 - Compte Facebook : <https://www.facebook.com/Coordination-Cgt-Du-Groupe-Air-Liquide>
- Compte Twitter d'Air Liquide E&C France : <https://twitter.com/CGTAirLiquideEC>

N'hésitez pas à nous contacter, nous essaierons de répondre à vos questions.

Pour la CGT Air Liquide E&C France, le Délégué Syndical Central

P VIEUX-COMBE

LA CGT RESTE DISPONIBLE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

- Philippe VIEUX COMBE (Délégué Syndical Central) : 06 02 07 65 30
- Alain GUIBERT (Délégué Syndical Central Adjoint) : 01 48 82 66 26

La Coordination
CGT Air Liquide



La CGT E&C
France

